

Édito

République décentralisée

Cessons de tout décider d'en haut



Le nombre inégal de démissions d'élus municipaux depuis 2014 a révélé, même à ceux qui ne voulaient ni le voir ni l'entendre, l'impasse que constitue la vision territoriale déployée par l'État depuis tant d'années. Au lieu de soutenir, considérer et

accompagner ceux qui, au plus près du terrain, répondent aux défis du quotidien et de l'avenir, l'État a fini par décourager de nombreux serviteurs aussi désintéressés que fervents de notre pays.

L'AMF n'a jamais cessé d'appeler à un véritable dialogue (et non à une concertation de pure façade) sur les sujets exclusivement locaux ou partagés avec l'État, à la promotion d'une coopération intercommunale choisie et non subie tant pour les compétences que pour les périmètres, à la définition concertée des objectifs et des moyens, à la liberté accordée aux élus pour mettre en œuvre le projet présenté à leurs concitoyens.

Dans une République décentralisée, l'État devrait assumer ses missions régaliennes. Or, en matière de sécurité, un rapport parlementaire propose la confusion des rôles entre les forces nationales et les acteurs locaux de la sécurité dans l'unique objectif de délester l'État de la charge financière au détriment de nos communes. Dans le domaine des solidarités, l'État décide de lancer un plan national de lutte contre la pauvreté. Mais sa mise en œuvre reposera en grande partie sur la mobilisation des élus locaux, sans que l'État ne leur transfère des moyens supplémentaires. Cessons de tout décider d'en haut avec arrogance et de considérer nos communes comme des filiales obéissantes de l'État !

C'est ce message en faveur du renforcement de l'autonomie locale auquel aspire les élus et les Français que l'AMF, l'ADF et Régions de France ont porté lors du premier « Rassemblement des élus pour les libertés locales », organisé fin septembre à Marseille.

FRANÇOIS BAROIN



Appel de Marseille #TerritoiresUnis

La rencontre du 26 septembre dernier, en marge du congrès de Régions de France, était placée sous le signe de l'unité entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Les trois associations AMF, ADF et Régions de France ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une nouvelle association qui sera baptisée « Territoires unis ». Au cours de deux tables rondes pendant lesquelles se sont notamment exprimés, au nom des maires, André Laignel et Agnès Le Brun, de nombreux exemples ont été donnés d'un manque de considération de l'État vis-à-vis des collectivités.

Respecter les élus

Tous les élus présents ont dit leurs craintes d'une recentralisation rampante, d'un rôle de plus en plus prescripteur donné aux préfets, d'un assèchement de plus en plus préoccupant des moyens donnés aux collectivités pour exercer leurs missions – ou celles qui devraient revenir à l'État : il a été plusieurs fois évoqué pendant la soirée la question cruciale des mineurs isolés, que les départements et, en partie, les communes, doivent gérer sans une aide suffisante, ni financière ni logistique, de l'État. Puis, après lecture de « l'Appel de Marseille », les trois présidents d'association sont intervenus en tribune.

Le président de l'AMF a souligné que face au gouvernement, les élus de tous niveaux

de collectivités étaient dans « une obligation de consensus ». « Les élus locaux sont les représentants d'un territoire, investis d'un mandat. Les communes ne sont ni des filiales ni des succursales de l'État : elles s'administrent librement ».

Pour François Baroin, la mobilisation qui s'organise n'est certainement pas celle de « Paris contre la province », rappelant que la maire de Paris a exprimé son plein soutien à la rencontre de Marseille. « Le problème, c'est celui d'une haute administration notamment budgétaire qui n'a jamais accepté la décentralisation ».

Le président de l'AMF a conclu sur sa crainte de voir la République « éclater » avec l'émergence de revendications « de nature fédérale » si ni les citoyens ni les élus ne sont mieux considérés et entendus. « Sauver l'organisation décentralisée de la République, a affirmé François Baroin, c'est sauver la République ».

C'est le président du Sénat, Gérard Larcher, qui a conclu la rencontre en disant sa totale solidarité avec les élus des trois associations. Il a annoncé qu'il allait prochainement proposer aux trois associations de « se retrouver » avec le Sénat pour « construire des propositions constructives ».

Rejoignez la mobilisation de l'AMF, de l'ADF et de Régions de France en signant l'appel de Marseille sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr

PLAN PAUVRETÉ

Des modalités de mise en œuvre devront être décidées avec les collectivités

Présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté contient de nombreuses mesures intéressantes pour les communes et leurs intercommunalités. En effet, la mise en œuvre des cinq grands engagements, qui concernent des champs de compétence très divers : accueil de la petite enfance, restauration scolaire, emploi..., s'appuie très largement sur le bloc communal. Si l'AMF a salué cette reconnaissance de l'indéniable rôle de proximité joué au quotidien par les élus locaux, elle s'est en revanche immédiatement inquiétée, par voie de communiqué de presse ([www.amf.asso.fr/Ref. BW25604](http://www.amf.asso.fr/Ref.BW25604)), de l'absence d'éléments concrets quant aux moyens financiers alloués.

L'engagement des élus locaux dans la lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale ne fait aucun doute. L'enquête menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) relative à « l'action sociale des communes et intercommunalités » révèle que 97 % des citoyens sont



aujourd'hui touchés par une forme d'action sociale mise en œuvre par une commune ou une intercommunalité. Cet engagement s'est largement renforcé ces dernières années en raison de l'augmentation du nombre de personnes touchées par une situation de pauvreté ou d'exclusion. Ainsi, les élus locaux ont accentué leurs actions, ils interviennent sous des formes très diverses et évaluent régulièrement les effets comme la pertinence de leurs actions. Au-delà des nombreuses actions portées en ce sens par les municipalités, très souvent à titre

facultatif et volontaire, les élus locaux jouent également un rôle important de coordination de l'ensemble des acteurs impliqués (travailleurs sociaux, associations, administration, services déconcentrés de l'État...).

À tous ces égards, l'AMF considère que la mise en œuvre des objectifs de la stratégie pauvreté est conditionnée, d'une part, à la mise en place d'un dialogue équilibré entre

les collectivités locales et l'État, décliné dans les territoires, et suppose, d'autre part, des enveloppes financières proportionnées aux enjeux fixés par le gouvernement.

Le 12 décembre après-midi dans les locaux de l'AMF, la commission des Affaires sociales, co-présidée par Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et Marie-Hélène Amiable, maire de Bagneux, sera en partie consacrée à l'examen des dispositions de la stratégie pauvreté. Cette réunion est ouverte aux adhérents sur inscription à l'adresse mail : dasoces@amf.asso.fr

Attribution des places en crèche

Élisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy et co-présidente du groupe de travail Petite enfance de l'AMF, s'est vu confier, avant l'été, par le gouvernement une mission visant à « établir un référentiel national », un vademécum sur les pratiques d'attribution des places en crèche. Validé par le Bureau de l'AMF ce document sera remis officiellement à la ministre des Solidarités et de la Santé et à la secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes le 6 novembre prochain. Il sera ensuite disponible sur www.amf.asso.fr et lors du 101^e Congrès de l'AMF.

Baromètre HoRHizons 2018

Le baromètre HoRHizons est le fruit d'un partenariat que l'AMF a impulsé dès 2015, avec l'ADF, Régions de France, le CNFPT, la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), en collaboration avec le CSFPT pour mettre à la disposition des élus locaux, chaque année, des éléments chiffrés, fiables et récents sur les politiques de ressources humaines des collectivités et EPCI.

La 4^e édition de ce baromètre de l'emploi territorial confirme, cette année encore, la stagnation des dépenses de personnel pour une collectivité sur deux. Le remplacement des départs constitue la principale raison de recrutement et les collectivités concernées comptent recruter en priorité des titulaires. Les situations d'inaptitude ne cessent d'augmenter et les actions mises en place pour

l'égalité femmes/hommes progressent.

Côté actualité, près d'un tiers des collectivités et EPCI interrogés ont un délégué à la protection des données, un mois après la date du 25 mai prévue par le règlement européen (RGPD) ; plus des deux tiers d'entre eux déclarent que leurs agents travaillent déjà sur la base de 1 607 heures effectives et enfin près de la moitié a déjà engagé une politique d'aménagement ou de réorganisation des modalités de travail.

Ces tendances nationales, révélées par une enquête réalisée par le CSA en juin 2018 auprès d'un panel représentatif de 806 collectivités et EPCI, constituent la seule synthèse des politiques managériales conduites par les exécutifs locaux.

Voir [www.amf.asso.fr/Ref. BW25640](http://www.amf.asso.fr/Ref.BW25640)

Agence nationale du sport

À la suite de travaux de concertation des acteurs du sports (mouvement sportif, État, collectivités territoriales et monde de l'entreprise) visant à construire une nouvelle gouvernance du sport, le Premier ministre a acté la création d'une agence nationale du sport en 2019, ayant pour objet de donner plus de responsabilité, de moyens et d'autonomie aux fédérations sportives pour développer le haut niveau et favoriser le développement du sport pour tous les Français.

Lors de son Bureau du 19 septembre dernier, l'AMF a émis un avis favorable à la création de cette nouvelle agence sous réserve que les collectivités territoriales y soient représentées, à due proportion de leur part dans le financement du sport. Par ailleurs, le Bureau a souligné l'importance que cette agence soit pourvue des moyens financiers nécessaires, notamment au regard du sport pour tous, et il a rappelé le rôle indispensable de l'État comme contributeur financier aux côtés des collectivités territoriales. L'AMF suivra avec vigilance les modalités des déclinaisons territoriales de l'agence afin d'éviter une spécialisation par niveau territorial et la mise en place de schémas prescriptifs.

Audition de l'AMF sur les ZRR

La Délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée nationale a auditionné l'AMF sur l'efficacité du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR), le 12 septembre dernier. Cécile Gallien, maire de Vorey, et Olivier Pavy, maire de Salbris, ont rappelé l'attachement de l'AMF au seul dispositif d'exonérations fiscales et de charges sociales spécifique aux territoires ruraux, qui permet de soutenir les efforts conséquents des collectivités locales notamment en matière d'attractivité, d'emploi, de politique sociale ou encore de lutte contre les déserts médicaux.

Face aux conséquences perçues comme injustes du nouveau classement à l'échelle intercommunale des ZRR, et dans la continuité des arguments soutenus lors de la réforme de 2015, l'AMF demande notamment le retour de l'appréciation des critères à l'échelle communale. Voir www.amf.asso.fr/Réf. BW25601

#MacommuneJytiens

Afin de réaffirmer le rôle de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée, l'AMF lancera, le 7 novembre, une campagne de communication. Réalisée sous forme de saga, son objectif est de mobiliser l'opinion publique et d'inciter les citoyens à soutenir l'échelon communale. Nous vous invitons à réserver, dès à présents, vos espaces média municipaux, vos réseaux d'affichages... pour amplifier la portée de nos messages. Un kit de communication sera disponible sur www.amf.asso.fr.

Baromètre de la communication locale



Les résultats de la 5^e édition du Baromètre Epiceum-Harris Interactive de la communication locale 2018, en partenariat avec La Poste Solutions Business, Cap'Com et l'AMF, ont été dévoilés le 3 octobre dernier. Si le magazine des collectivités reste le support le plus utilisé pour s'informer au

plan local par tous les types de publics, le Baromètre montre clairement l'émergence du « multicanal ». Les différents supports (site internet, réseaux sociaux, affichage, etc.) remplissent aujourd'hui des fonctions distinctes et se complètent. Les Français sont 57 % à estimer que l'information locale leur permet un meilleur usage des services publics. La valeur d'usage de certains supports de communication progresse, c'est le cas du site internet : les Français attendent en priorité des sites internet des collectivités de pouvoir faire des démarches administratives en ligne.

Enfin l'audience des intercommunalités progresse : 48 % des Français estiment qu'elles leur donnent une information utile. Sans surprise les communes restent les émetteurs préférés des Français pour s'informer au plan local.

Retrouvez l'intégralité du Baromètre de la communication locale sur www.amf.asso.fr/Réf. BW25634

101^e Congrès de l'AMF

Le 101^e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France se déroulera du 20 au 22 novembre 2018 à la Porte de Versailles dans le Pavillon 5. Il sera précédé, le 19 novembre, au Sénat par la Journée spécialement dédiée aux élus ultra-marins.

Les inscriptions sont ouvertes et une équipe se tient à la disposition des adhérents au 01 44 18 14 37. Une foire aux questions (FAQ) complète est mise en place sur notre site sur la page « Congrès » et vous permet de trouver des réponses rapides à vos interrogations.

Les tickets bleus de retrait du badge des inscrits au Congrès seront envoyés par voie électronique début novembre et il sera alors également possible de les imprimer à partir de « l'espace élus » du site internet de l'AMF. Retrouvez le préprogramme régulièrement actualisé et consultable sur la page « Congrès » de notre site www.amf.asso.fr.

REMISE DES PRIX

RUBANS DU PATRIMOINE 2018



Organisés par la Fédération française du bâtiment en partenariat avec l'AMF, la Fondation du patrimoine, la Caisse d'Épargne, les prix des

Rubans du patrimoine récompensent depuis 1994 les communes et intercommunalités réalisant des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les prix seront remis le 25 octobre

aux cinq lauréats : le prix national au titre des communes et structures intercommunales de moins de 3 500 habitants à Noailhac (19), le prix national au titre des communes et structures intercommunales de plus de 3 500 habitants et moins de 20 000 habitants à Ambérieu-en-Bugey (01), le prix national au titre des communes et structures intercommunales de plus de 20 000 habitants à Alès Agglomération (30), le prix spécial du jury à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix (87) et le prix spécial « Dynamisme territorial » aux Ponts-de-Cé (49).

CONTACT www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

SANTÉ

PARCOURS DU CŒUR



Organisés sous l'égide de la Fédération française de cardiologie, les Parcours du cœur sont la plus grande opération de prévention-santé organisée en France :

en 2018, près de 180 000 personnes ont participé à l'un des 950 parcours organisés partout sur le territoire. Des centaines de communes et intercommunalités sont ainsi mobilisées chaque année afin de faire reculer les maladies cardio-vasculaires par l'information, le dépistage, l'apprentissage de pratiques de vie plus saines afin d'éviter les comportements à risque. Les villes et établissements scolaires peuvent s'inscrire avant le 18 janvier 2019 pour organiser un Parcours du cœur entre le 16 mars et le 26 mai 2019, et recevoir gratuitement pour cela un kit d'organisation avec des éléments signalétiques, des affiches, des goodies et des documents de prévention.

CONTACT www.fedecardio.org

COMMUNICATION

FORUM CAP'COM



Pour sa trentième édition, le forum de la communication publique et territoriale aura lieu les 5, 6 et 7 décembre à Lyon, terre natale de Cap'Com. Sur le thème « Au-delà de la com », il invitera les professionnels de la communication publique à questionner l'histoire et le devenir de leur métier, en lien avec l'actualité politique, les réformes affectant les collectivités locales, mais aussi les nouveaux champs s'ouvrant au communicant via les outils numériques et l'évolution de la relation au citoyen.

CONTACT www.cap-com.org

ENFANCE

COLLECTIVITÉS AMIES DES ENFANTS

La 14^e rencontre des Collectivités amies des enfants aura lieu le 30 novembre 2018 à la Mairie de Paris. Depuis 2002, l'UNICEF France anime ce réseau de villes, intercommunalités

et départements amis des enfants, afin de faire progresser les droits des enfants sur l'ensemble du territoire français en instaurant des bonnes pratiques et l'innovation sociale à leur service. À travers vingt ateliers thématiques, les participants pourront échanger sur les dispositifs mis en place par les collectivités et co-construire les prochains axes de réflexion du réseau.

CONTACT www.villeamiedesenfants.fr

LABEL

LA LECTURE RÉCOMPENSÉE



Depuis 2016, le label « Ma commune / Mon interco aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur de la lecture. Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager pour permettre aux enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Cette année, 32 communes et intercommunalités se verront remettre ce label au cours des rencontres nationales de l'Association en région, le 18 octobre à Evian, le 8 novembre à Rodez, le 29 novembre à La Rochelle et le 11 décembre à Lille.

CONTACT www.lireetfairelire.org

SANTÉ

#MOISSANSTABAC



À partir du 1^{er} novembre, le Mois sans tabac sera de retour pour sa troisième édition. Organisé par Santé publique France et le ministère des Solidarités

et de la Santé, en partenariat avec l'Assurance maladie, ce grand défi collectif accompagne les personnes qui le souhaitent à arrêter de fumer pendant un mois, durée au bout de laquelle les chances de s'arrêter définitivement sont multipliées par cinq ! Pour les aider, un kit gratuit est disponible en pharmacie avec différents outils et supports. Un accompagnement personnalisé par mail et une application mobile sont également disponibles.

CONTACT <http://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr>

Répertoire électoral unique : processus de validation

La mise en œuvre du Répertoire électoral unique (REU), géré par l'Insee, d'où seront extraites les listes électorales des communes, est prévue pour début janvier 2019 (décret n° 2018-343 du 9 mai 2018).

L'INSEE a préparé l'initialisation du REU sur la base des listes électorales arrêtées le 28 février 2018.

Dès le 15 octobre 2018, le portail de gestion du REU « Elire » sera accessible aux communes. Les modalités de connexion et d'authentification seront adressées au maire par courriel, à l'adresse qui a été communiquée à la préfecture, à cette même date.

Les communes devront réaliser les opérations de contrôle et de validation de leurs listes électorales avant le 21 décembre 2018. En effet, cette première phase va consister à valider une version du REU comprenant les listes électorales arrêtées le 28 février 2018. Cette opération se déroulera en six étapes : vérifier les décomptes totaux, vérifier/compléter la table des bureaux de vote, vérifier les modifications d'état civil, vérifier les électeurs radiés, traiter les cas des « électeurs à expertiser » et valider.

L'INSEE et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ont mis en ligne des documents pour accompagner les communes (foire aux questions, didacticiel d'utilisation du portail « Elire », vidéos, mode d'emploi détaillé des opérations à réaliser...). Une formation en ligne est aussi disponible à l'adresse

suivante <https://doc.repertoire-electoral.insee.fr>.

Les communes qui auront un nombre important de cas à traiter ont été identifiées par le ministère de l'Intérieur et feront l'objet d'un accompagnement spécifique. Ce sera notamment le cas des communes de Mayotte, Wallis-et-Futuna et Polynésie française.

La deuxième phase des travaux va consister à transmettre, avant fin janvier 2019, via le portail de gestion du REU, les inscriptions et les radiations intervenues depuis le 28 février 2018. Pour sa part, l'INSEE procédera, en janvier 2019, aux radiations d'office de 2018 et aux inscriptions d'office des jeunes qui atteindront leur majorité après le 28 février 2019. Fin mars 2019, il appliquera les radiations d'office des électeurs des listes consulaires qui n'auront pas opté pour le maintien sur les listes communales.

Depuis septembre 2017, l'AMF a créé une rubrique dédiée au REU sur son site internet (www.amf.asso.fr). Elle comprend des notes et des articles produits par ses services ainsi que des textes officiels.

Enfin, en parallèle du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2018, le ministère de l'intérieur et l'INSEE seront présents au Salon des maires et des collectivités locales et proposeront un service d'accompagnement des communes dans le processus de validation du REU.

Data de l'investissement public local

L'Observatoire de finances et de la gestion publique locales (OFGL) collecte, analyse et partage des informations sur les finances et la gestion des collectivités locales.

En mai dernier, l'OFGL mettait en ligne une application web permettant l'accès simplifié aux données financières sur les investissements des collectivités locales. Cette application inclut dorénavant l'analyse des résultats financiers sur 2017 et les données sur les conseils régionaux et fournit ainsi aux décideurs locaux des éléments qui peuvent les accompagner dans le développement des politiques publiques locales.

Voir www.ofgl-capsur.fr

Autorisations d'urbanisme

À la suite de la demande de l'AMF et de l'AdCF, le ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard s'est engagé lors de l'examen de l'article 17 du projet de loi ELAN devant l'Assemblée nationale, à reporter au 1^{er} janvier 2022 la date d'entrée en vigueur du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique pour les demandes d'autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner, initialement fixée au 7 novembre 2018. À cet effet, un projet de décret a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil national d'évaluation de normes. Il est examiné par le Conseil d'État afin qu'il entre en vigueur, il faut le souhaiter, avant le 8 novembre prochain.

COMEDec

Dès le 1^{er} novembre 2018, COMEDec devient obligatoire pour les communes à maternité (loi n° 2016-1547 du 18.11.2016). Une aide financière de l'État est prévue, sous conditions. En septembre, sur les 1 156 communes concernées, 666 communes n'étaient pas encore raccordées, parfois, du fait des difficultés liées à leur logiciel.

Voir www.amf.asso.fr/Réf.BW24136.

COMPÉTENCE « COMMERCE »

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les EPCI ont jusqu'au 31 décembre pour définir l'intérêt communautaire de la « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » et ainsi se prononcer sur la répartition de la compétence commerce au sein du bloc local. À défaut de définition de l'intérêt communautaire avant la fin de l'année, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité et les communes membres ne pourront plus agir dans ce domaine. L'AMF, qui s'était fortement mobilisée contre un transfert obligatoire de cette compétence, rappelle qu'une grande souplesse est ainsi laissée aux territoires au sein desquels une réflexion doit être organisée. Une note de l'AMF permet d'accompagner cette réflexion sur les contours de la compétence et les enjeux. Elle propose également des exemples de délibérations.

Voir www.amf.asso.fr/Ref: CW25540

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

PRINCIPALES DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL

Comme chaque année, le projet de loi de finances (PLF) dévoile les dispositions financières et fiscales à venir en 2019. Celui-ci a été publié le lundi 24 septembre 2018 à l'issue du conseil des ministres.

L'AMF a examiné les mesures susceptibles d'impacter les collectivités du bloc communal, avant les discussions à l'Assemblée nationale qui doivent débiter le mardi 9 octobre 2018.

Les principales dispositions concernent les conditions d'équilibre du budget de l'État qui ont des incidences sur l'ensemble des dispositions financières concernant les communes et leurs intercommunalités.

Au-delà, certaines dispositions concernent la fiscalité mais aussi la réforme de la dotation intercommunalité. L'intégralité de la note est à retrouver sur le site de l'AMF.

Voir www.amf.asso.fr/Réf. CW25639

La vie du réseau

Déplacements des élus

François Baroin, président de l'AMF, s'est rendu au Congrès des maires du Rhône et de la métropole de Lyon le 27 septembre. Le 4 octobre, il a inauguré le 8^e carrefour des communes et communautés de communes du Finistère.

Le 28 septembre, **Rachel Paillard** et **Pierre Jartier**, vice-présidents de l'AMF, participaient respectivement au Congrès des maires des Hautes-Alpes et à l'Assemblée générale des maires du Var.

Le même jour, **Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF, a participé à l'Assemblée générale des maires de Seine-et-Marne puis, le 4 octobre, il était présent à la journée des maires et des présidents de communauté du Pas-de-Calais. Enfin, le 6 octobre, il intervenait à l'Assemblée générale des maires de la Haute-Garonne.

Bernard Vauriac, membre du bureau de l'AMF, a participé à l'Assemblée générale des maires et des élus du Lot le 7 octobre.

Lors de ces manifestations, les élus des instances de l'AMF ont fait un point sur l'ensemble des sujets d'actualité et des combats portés par l'AMF dans cette période de préparation de son 101^e Congrès.

L'AMF à vos côtés

Didier Ostré, directeur adjoint de l'AMF est intervenu le vendredi 5 octobre dans l'Allier, à l'occasion de la 1^{re} édition du Salon des maires, des présidents de communautés et des décideurs publics. Il se rendra également au Congrès des maires des Alpes de Hautes Provence le vendredi 19 octobre à Manosque.

Judith Mwendu, conseillère technique au département administration et gestion communale, répondra à l'invitation de l'Association départementale des maires de Corse du Sud à Ajaccio, le 30 octobre pour une intervention sur la réforme électorale.

Formations de l'AMF

Plus que trois formations à venir avant la fin de l'année et la mise en ligne de l'offre 2019 :

- Un stage consacré aux risques naturels et à la gestion de crise les 29 et 30 octobre à Paris. Ce stage, composé de deux journées, abordera la question des plans communaux de sauvegarde et proposera aux élus de vivre une situation de crise dans un atelier de simulation.
- Le 19 novembre, en prélude du congrès des maires, sera proposée une journée de formation consacrée à la réalisation d'un bilan de fin de mandat.
- Le 14 décembre, l'AMF proposera aux élus de se familiariser avec les outils et modes de communication avec la presse locale.

Plus d'informations : formation@amf.asso.fr

FONPEL change de gestionnaire administratif

L'annonce a été faite lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Association Fonpel du 9 octobre dernier, le gestionnaire administratif du régime de retraite des élus locaux va changer au 1^{er} janvier 2019.

Désormais la gestion commerciale et administrative sera gérée par Sofaxis et, grâce aux nouveaux outils et services qui seront mis à disposition, les adhérents et leurs collectivités gagneront en réactivité.

Les échanges d'information pour la gestion seront plus fluides, le numéro de téléphonie unique simplifiera les contacts et l'accès adhérents et collectivités sur le site Fonpel (www.retraite-elus.fonpel.com) permettra à chacun d'accéder à ses informations et faire ses formalités en ligne. Aucune formalité n'est à effectuer par les adhérents, bénéficiaires et collectivités, le transfert se déroulera en toute transparence.

Contact : delphine.breure@amf.asso.fr - 01 44 18 13 97

AGENDA DE L'AMF

- 23 octobre
Commission Fonction publique territoriale et ressources humaines
- 24 octobre
• Commission Politique de la ville et Cohésion sociale
• Groupe de travail Littoral
- 25 octobre
Comité directeur de l'AMF
- 29 et 30 octobre
Formation AMF «Risques naturels, le maire face à la crise»
- 7 novembre
Groupe de travail Conditions d'exercice du mandat
- 19 novembre
Journée des élus d'Outre-mer au Sénat
- 20 au 22 novembre
101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

AGENDA DES AD

- 20 octobre
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de l'Oise
• Congrès de l'Association départementale des maires de la Haute-Savoie
• Congrès de l'Association départementale des maires du Morbihan
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires du Puy-de-Dôme
• Assemblée générale de l'Association départementale des maires de la Meurthe-et-Moselle
• Congrès de l'Association départementale des maires de la Sarthe
- 24 et 25 octobre
• Salon des collectivités de l'Association départementale des maires de la Drôme

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 361 DE OCTOBRE 2018



Politique : Normes : le CNEV appelle à un « choc de simplification »
Dossier : Être maire en 2018. Un engagement irremplaçable à préserver
Vie locale : Rablay-sur-Layon (49) crée une épicerie associative
Pratique : préparer le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour les élus et les agents

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 361 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviuel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, © Régions de France/Hugues-Marie Duclos p. 1 ; © wjarek - stock.adobe.com p. 2

amf.asso.fr

300 000 internautes

visitent chaque mois ce site de référence



L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
19 000 abonnés